

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ATTESTATION D'HEBERGEMENT	Date de dernière mise à jour : 9/03/2018 Destinataires : - MAIRIES - CERT
Préfecture Centre d'expertise et de ressources titres CNI-passeports Pôle instruction Tel : 04 27 40 20 22		

Je soussigné (e),
 Nom Prénom
 né(e) le à
 demeurant (adresse complète)

 certifie sur l'honneur héberger de manière stable à mon domicile ci-dessus mentionné :
 Mme, Mr (*)
 né(e) le à

 Fait à Le

Signature de l'hébergeant,

Pièces à joindre :
 la pièce d'identité de l'hébergeant,
 un justificatif de domicile de l'hébergeant,

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,
- 2° - de falsifier une attestation ou d'un certificat originellement sincère,
- 3° - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

(*) Rayer la mention inutile

DEMANDE de CNI

1 INDISPENSABLE

Prenez votre rendez-vous en ligne

www.rendezvousonline.fr

ou au 04 77 96 18 18

2 Faites votre pré-demande en ligne :

www.ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire

ou récupérez l'imprimé en mairie

➔ La présence du demandeur est impérative lors du dépôt de la demande :

*Muni de la pré-demande ou de l'imprimé de demande complété en NOIR.

*Accompagné de tous les justificatifs demandés.

➔ Le mineur doit être accompagné par un représentant légal détenteur de l'autorité parentale.

Carte d'identité ou passeport ?

Vérifiez le titre exigé par le pays de destination sur:


www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Documents obligatoires à fournir

Consultez les pièces à fournir selon votre situation sur
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

- La pré-demande remplie directement en ligne sur internet :

www.ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire

 Imprimez votre pré-demande ou à défaut relevez son numéro.

ou

- L'imprimé retiré en mairie, 1^{ère} page remplie.

- Une photo d'identité de **moins de 6 mois** aux normes en vigueur

Un justificatif de domicile de moins de 1 an : quittance d'eau, de gaz, d'électricité ou téléphone, avis d'imposition, taxe foncière ou taxe d'habitation (factures imprimées sur internet acceptées). Pas de facture de résiliation.

Ou

- Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents :**

- justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'hébergeant
- + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle au dos à recopier ou à compléter)

- Pour les mineurs :**

- Dépôt du dossier par le parent ayant signé la demande
- La pièce d'identité du parent déposant la demande
- En cas de garde alternée: copie de la pièce d'identité + justificatif de domicile de l'autre parent
- En cas de divorce: le jugement définitif **complet**

- pour une première demande :**

- une copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois**

Ou - votre passeport valide ou périmé depuis **moins de 5 ans**

- En cas de renouvellement :**

- l'ancienne carte d'identité

- En cas de perte ou de vol :**

- La déclaration de perte (à compléter sur place) ou de vol (Gendarmerie)

+ une copie intégrale de votre acte de naissance **de moins de 3 mois**

+ **25€ de timbres fiscaux**

(en bureau de tabac ou en ligne sur : www.timbres.gouv.fr)

- En cas de mariage :** copie intégrale de l'acte de mariage

- En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital :**

- le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari

- En cas de veuvage :** l'acte de décès du conjoint